Département du Doubs Arrondissement de Besançon Canton de Besançon V

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



COMMUNE DE **DELIBERATION GENNES** 

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Nombre de Conseillers :

En exercice: 15 Membres présents : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER (à partir de la DCM N°6), Michel Présents: 9

JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-Votants: 10

FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.

Date de convocation: Membres excusés: Ludovic JEUNOT 22/03/2024

Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Jean-Michel LHOMMÉE

Date d'affichage: Membres absents: Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN, 03/04/2024

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

## > 240311 : Taxes foncières et d'habitation

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité la fixation des taux des taxes foncières et d'habitation 2024 comme suit, avec une augmentation des taux de 1 % par rapport à 2023 de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

## A savoir:

Taxes	Taux de référence	Taux votés	Bases d'imposition	Produit attendu
	2024		prévisonnelles 2024	2024
Taxe foncier bâti	34,80 %	35,15 %	701 700	246 648
Taxe foncier non bâti	27,35 %	27,62 %	26 600	7 347
Taxe d'habitation	12,79 %	12,92 %	0	
Coefficient correcteur				-18540
Total				235 454

Le maire Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture